



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20230227-2023_02_016-DE



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 février deux mille vingt-trois, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la mairie d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 février 2023 Délibération n° 2023-02-016

Attribution d'une subvention pour la Fête du Bois 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ.

Conseiller suppléant présent : M. Nicolas RAFFESTIN

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Alain URBAIN a donné pouvoir à M. Philippe RAGOBERT,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. François GRESSET, Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, Mme Denise SOULAT, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

Les 27 et 28 mai 2023 l'association Bois d'Avant Bois d'Avenir organise la 6^{ème} édition de la Fête du Bois sur la commune de Méry-ès-Bois.

Depuis 2018, la Fête du Bois s'enrichit d'un volet axé sur les opportunités d'emplois de la filière bois et les métiers présents en Sauldre et Sologne. L'édition de 2023 souhaite aller plus loin notamment grâce à un partenariat renforcé avec l'association Fibois, Pôle-Emploi, la Mission locale et les centres de formations, pour la mise en place d'un véritable Forum des Métiers du Bois.

En contribuant à l'organisation de cet événement, la Communauté de communes participe à une meilleure connaissance de la filière du bois sur le territoire et appuie l'organisation de cette manifestation qui est une véritable vitrine de la filière bois en Sauldre et Sologne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande formulée par l'Association Bois d'Avant, Bois d'Avenir le 17 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Économique du 26 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 20 février 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : OCTROÏE une subvention d'un montant de 5 000,00€ à l'association Bois d'Avant Bois d'Avenir (n° SIRET 838 091 239 00015) pour l'organisation de la Fête du Bois 2023 ;

Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération

Pour extrait conforme

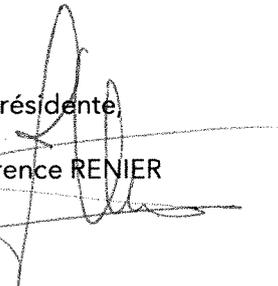
Le secrétaire de séance,

Pascal MARGERIN



La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/02/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.